

Enquête de recensement des étudiants handicapés

CNIS

13 juin 2012



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



1 Préambule



Historique

- Premier recensement effectué en 1981
- Enquête annuelle depuis 1993, sous forme Web depuis 2 000.
- Refonte de l'enquête en 2009 : introductions d'éléments qualitatifs. Outil de pilotage.
- Image prise au cours du second semestre universitaire
- Diffusion des résultats auprès des recteurs et des établissements concernés. Affichage sur le site HANDI U du MESR.

Objectif de l'enquête

Recenser les étudiants handicapés ou porteurs d'une maladie invalidante, caractérisés par leur année de naissance, leur sexe et leur cursus

Pour chaque étudiant concerné, il est précisé :

- la nature de son trouble (même classification de référence que celle de l'enquête DGESCO/DEPP),
- sa filière de formation et son cursus,
- les mesures de compensation mises en place pour lui permettre de poursuivre ses études.

Champ de l'enquête

L'enquête intéresse :

-tous les établissements **publics** d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui proposent des formations initiales, en France métropolitaine et dans les DOM/TOM ;

-les lycées **publics et privés** sous contrat, sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et qui comportent une section de technicien supérieur (STS) ou une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Sont donc exclus de cette enquête les étudiants inscrits dans des formations relevant d'autres ministères (culture, agriculture...) ou des régions.

Public cible

Etudiants qui **se sont déclarés** en situation de handicap au sens de la loi du 11 Février 2005 [1] et se sont ainsi **fait connaître** de l'équipe plurielle [2] de leur établissement.

La situation de handicap de ces étudiants nécessite la mise en place, pendant leur cursus de formation, de **mesures** d'adaptation et/ou de compensation relevant des compétences de l'établissement et/ou de la MDPH ou d'un établissement ou service de santé [3].

Dans les lycées (STS et CPGE), sont recensés les élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (**PPS**).

2

Quelques résultats



Orientation et formation

Vie étudiante

Insertion et emploi

Ressources

À qui s'adresser

Actualités

> [Toute l'actualité](#)

09/05/2012

Nouvelle charte université-handicap

Le 4 mai 2012, les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, du travail, de l'emploi et de la santé, des solidarités et de la cohésion sociale et le président de la conférence des présidents d'université signent une nouvelle charte université/handicap.

16/04/2012

Colloque international des universités à l'ère du numérique

Du 16 au 18 avril, après 3 éditions, le CIUEN se réaffirme à Lyon comme le lieu privilégié d'informations et d'échanges d'une communauté qui œuvre activement au développement du numérique universitaire. L'accessibilité des ressources numériques pour les étudiants handicapés sera à l'ordre du jour.

16/04/2012

Nouveau plan autisme 2013-2015

Au conseil des ministres du 3 avril dernier, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale a présenté les

L'Enseignement supérieur et la Recherche accessibles aux personnes en situation de handicap

Vous êtes élève ou étudiant, Handi U vous informe sur les formations et la vie d'un étudiant : aides diverses, adresses utiles, textes officiels. **Vous travaillez dans l'enseignement supérieur et la recherche** ou pensez à votre insertion professionnelle, ce site vous permet d'en savoir plus sur le recrutement et le maintien dans l'emploi.

Les établissements publics de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Cliquez sur la région de votre choix pour accéder à la liste des établissements :



Rechercher un établissement

Sélectionner une région

Alsace

OK

Pléiade

Accès extranet des personnels

Questions fréquentes

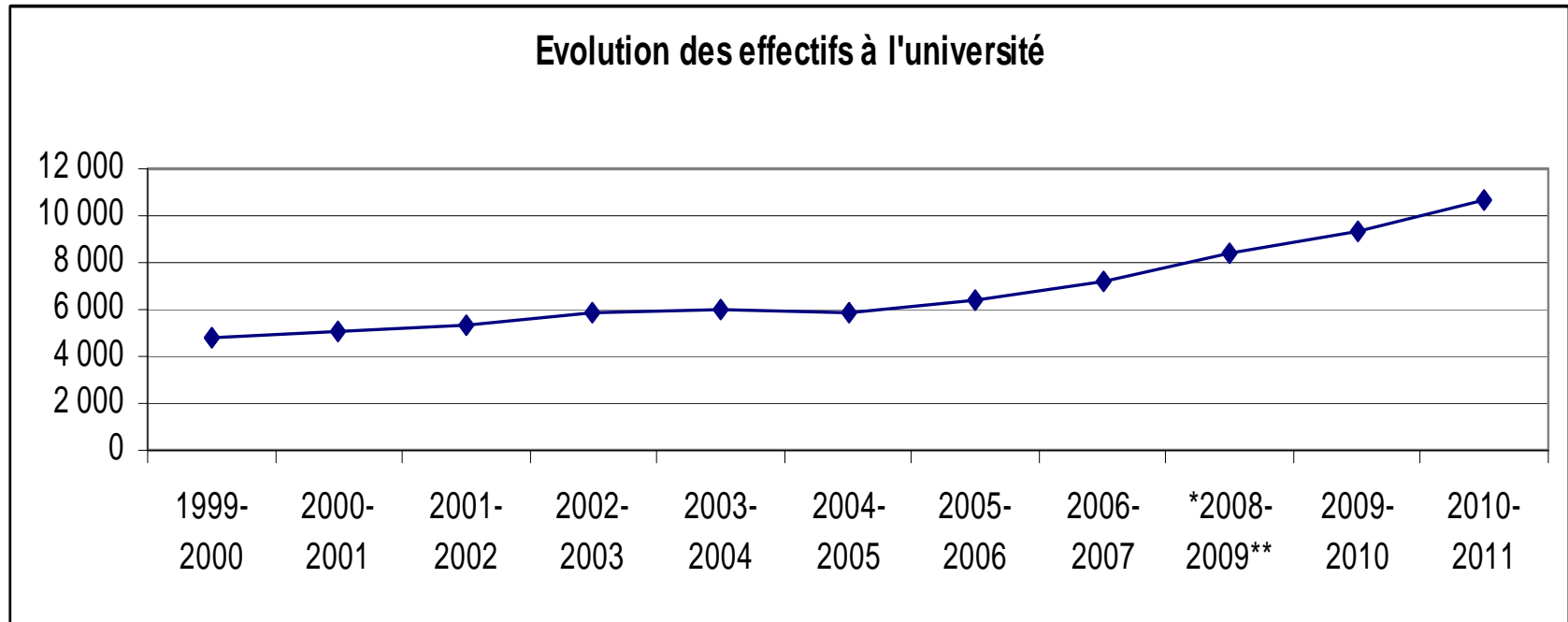
J'ai bénéficié d'un temps majoré pour le bac, pourrais-je également bénéficier d'un temps majoré pour les examens et concours de l'enseignement supérieur ?

> [Le temps majoré constitue l'une des modalités d'adaptation des épreuves d'examens et concours...](#)

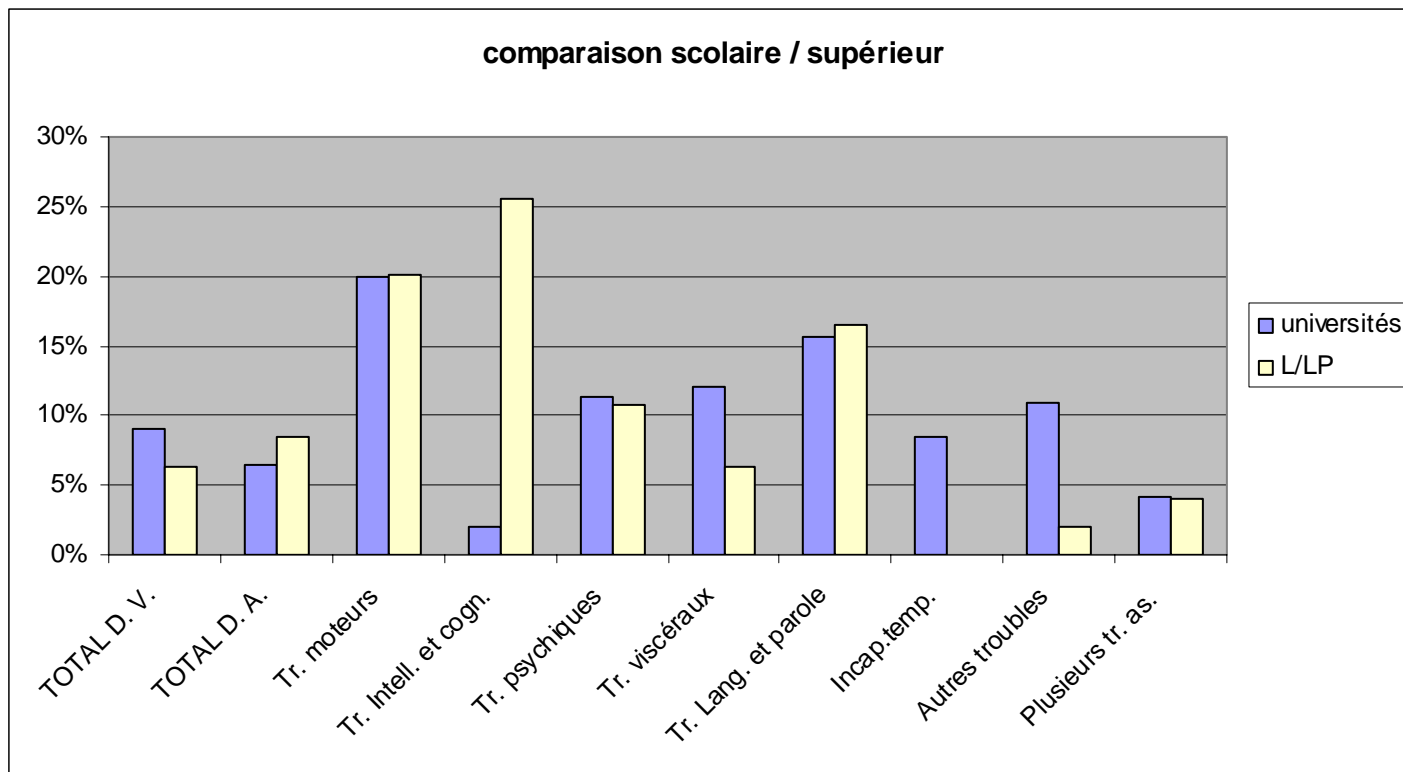
Répartition par type de structure

Structures	STS-CPGE(1)	UFR universités	ING	AUTRE ¹	Total sans STS-CPGE	TOTAL
Année 2009-2010	438	9 291 91%	439	91	9 821	10 259
Année 2010-2011	503 (454 STS - 49 CPGE)	10 814 90.5%	598	137	11 549	12 052
Variation sur un an	14,84%	16,39%	36,22%	50,55%	17,59%	17,47%

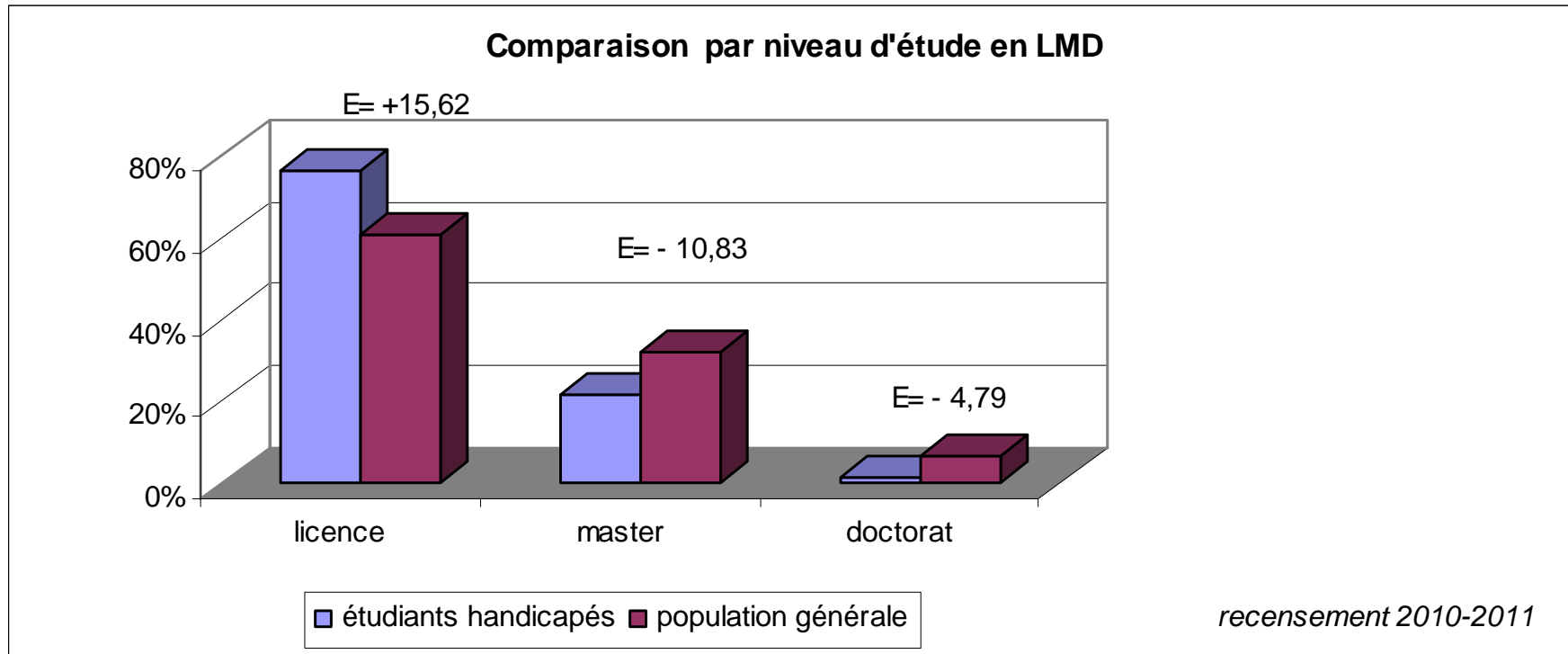
¹ ENS et grands établissements



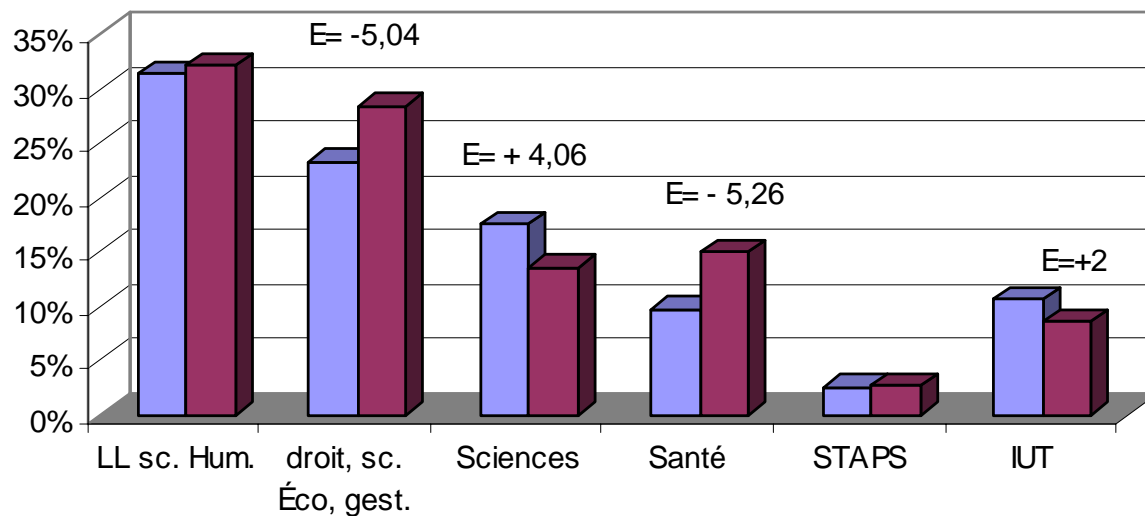
Types de troubles : comparaison scolaire / supérieur



Enquête de recensement 2010- 2011



Comparaison de la répartition par filière/type de formation : étudiants handicapés / population générale

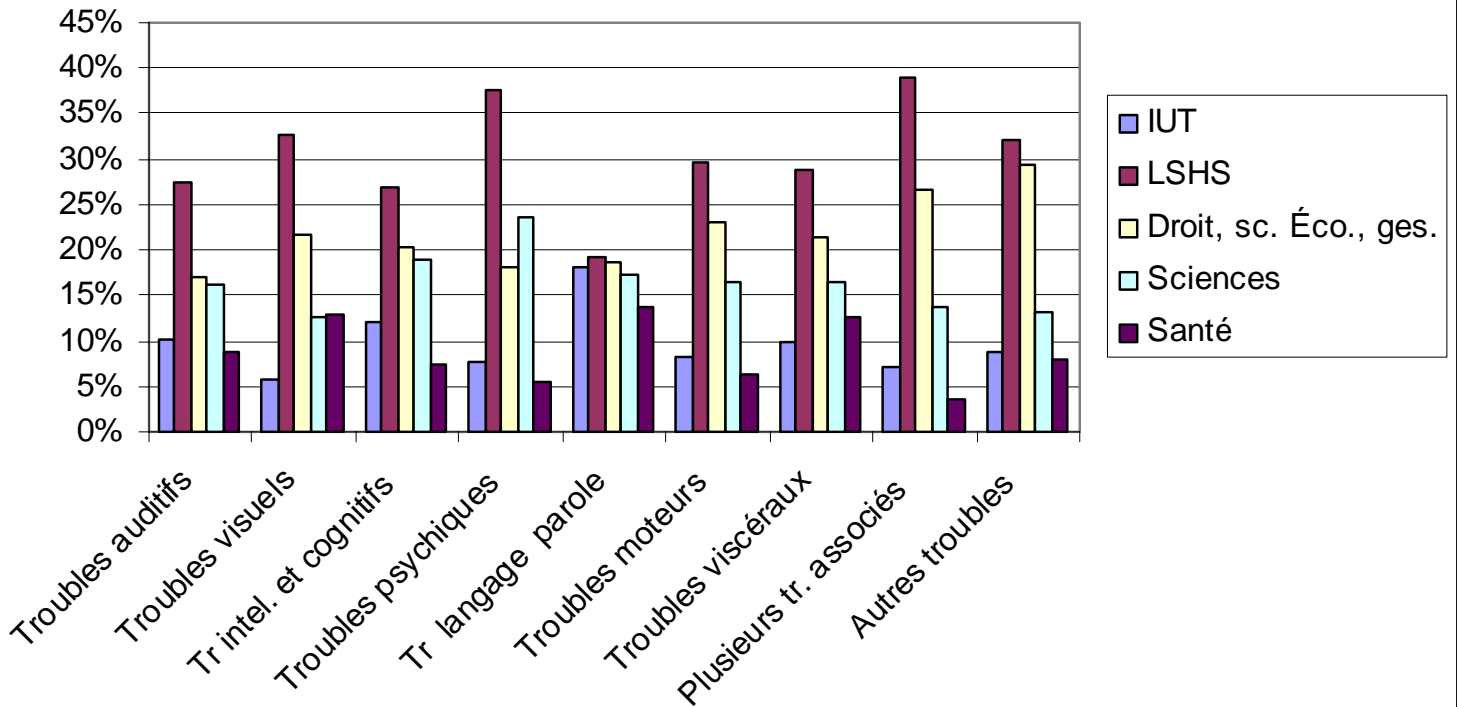


recensement 2010-2011

■ % étudiants handicapés ■ % population générale



type de troubles et filières



	Oui		Nb rép. 2010-2011	Nb rép. 2009-2010
Accompagnement par un établissement ou un service médico-social	447	4,17%	10 722	9 080
Accompagnement par un auxiliaire de vie (PCH ou ATP)	341	3,20%	10 668	9 088
Recours à un mode de transport spécifique	485	4,55%	10 656	9 077
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	1 396 (+ 386)	12,92%	10 803	9 202
(carte d'invalidité, de stationnement, AAH)	977	9,11%	10 725	9 198



Merci de votre attention



Définition du handicap – loi 2005-102

[1] Art. L. 114. - Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.





Définition de l'équipe plurielle

[2] L'équipe plurielle peut être composée du responsable d'accueil, du médecin qui suit habituellement les étudiants (médecin du SUMPPS pour les universités), d'un représentant de l'équipe pédagogique, du service commun d'information et d'orientation, du bureau d'aide à l'insertion professionnelle, du service universitaire d'activité physique et sportive, du service des technologies de l'information et de la communication, du service culturel... Cette composition **varie en fonction de la problématique** inhérente à la situation spécifique de handicap de l'étudiant.





Les mesures de compensation

[3] Ces mesures peuvent être relatives à un ou plusieurs aspects de la vie de l'étudiant : cours/TP/TD, stages, activités relatives à la vie étudiante, logement, restauration, transport, etc.

